



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 11 OCTOBRE

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

COURTS EXTERIEURS DE TENNIS : CLOTURE

Par délibération n°2011/42 en date du 14 juin 2011, le conseil municipal confie à l'entreprise EURO 2000, la réfection des courts extérieurs de tennis.

En cours de travaux, il s'avère nécessaire de remplacer la clôture du court n°3 pour un coût de 2 672,80 € HT soit 3 196,67 €.

Le conseil municipal entérine la commande complémentaire passée auprès de la société EURO 2000.

Lorsque les travaux seront achevés, Monsieur MARGERIE propose qu'une inauguration officielle des courts ait lieu en présence de l'ensemble des financeurs, Laurence DUMONT, députée, le Conseil général et la Ligue de tennis. Cette cérémonie pourrait se dérouler dans le cadre de la « journée non stop » de tennis au printemps 2012.

Madame le maire en prend acte.

CIMETIERE : COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

La société GRANIMONT a effectué la pose du deuxième columbarium et propose un aménagement du jardin du souvenir afin qu'il soit en conformité avec la législation funéraire.

L'opération est chiffrée à 1 550 € HT.

Ce prix paraissant très élevé, d'autres fournisseurs sont consultés.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

LOTISSEMENTS FRANCELOT ET PHILIPPE : COMMISSION D'URBANISME DU 10 OCTOBRE 2011

La commission d'urbanisme s'est rendue sur le terrain pour procéder aux contrôles des constructions réalisées dans les lotissements FRANCELOT et PHILIPPE.

Diverses réalisations non conformes aux permis de construire délivrés ont été listées et les personnes concernées seront invitées à respecter l'autorisation de construire qui leur a été délivrée.

PUBLICITE : RETRAIT DE LA PUBLICITE SAUVAGE

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Sans autorisation, des annonceurs installent de la publicité temporaire sur la commune aux abords de la RD 613 qui, pour mémoire, est empruntée journalièrement par environ 23 000 véhicules.

Cette publicité pollue le paysage communal et notamment les entrées de ville alors que la commune s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Il est proposé de supprimer toute publicité installée sans autorisation et de n'accepter que celle ayant trait à des manifestations de la CDC et du syndicat d'initiative du Val ès dunes.

Le conseil municipal entérine cette proposition.

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : VALIDATION NIVEAU 1

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, la commune bénéficie en 2011 du label niveau 1. Elle a reçu son diplôme au cours d'une cérémonie organisée par le Conseil général et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Une plaque a également été offerte à la commune et Madame le maire propose de l'apposer en entrée de ville. Une deuxième serait nécessaire pour que les deux entrées de la commune soient identiques en bordure de la RD 613.

Le conseil municipal valide la proposition.

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : PALMARES 2011

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

La commune a, comme à l'accoutumée, concouru au palmarès 2011 des villes et villages fleuris et, cette année, a été classée 2^{ème} de la catégorie 1 000 à 5 000 habitants, juste derrière la commune d'Argences.

Le conseil municipal se réjouit de ce résultat qui se justifie par les importants progrès réalisés depuis plusieurs années tant au niveau du nombre des espaces fleuris que de la qualité, la variété des végétaux.

Pour certains, il convient d'ajouter encore quelques massifs fleuris pour parfaire le fleurissement de la commune.

Madame DE NEEF indique que la commission fleurissement ne prévoit pas d'augmenter les lieux fleuris alors que le personnel communal n'est déjà pas en mesure de réaliser tous les aménagements sollicités (parterres aux abords de la RD 613, aménagement devant le Foyer Rural, rond-point rue du Petit Sémillon, ...).

Il est souligné que les commissions proposent mais la décision revient au conseil municipal.

Madame le maire indique que ces dossiers sont à l'étude sachant que certains relèvent de la compétence de la CDC.

SPORTS –LOISIRS – ANIMATION - CULTURE

COMMISSION JEUNESSE : REUNION DU 5 OCTOBRE 2011

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Au cours de la réunion du 5 octobre 2011, la commission jeunesse, en présence de Bérénice LEBAILLYF, Elvis SOL de la LEC (Ligue de l'Enseignement du Calvados) et Christophe MARGUERITE, ont analysé le bilan des activités de l'été 2011 :

Centre de loisirs (4-12 ans) :

La fréquentation en nombre de journées est en nette augmentation :

- 2009 : 399
- 2010 : 445
- 2011 : 507

avec une présence de plus de 25 enfants par semaine ce qui correspond à l'objectif fixé lors de la préparation de ces vacances.

Comme chaque année, les inscriptions tardives ont perturbé l'organisation des loisirs et le manque de communication associé à une équipe encadrante peu expérimentée a contribué également à l'insatisfaction des familles.

Au niveau des aspects positifs, apparaissent les échanges avec les centres de loisirs de Cuverville, Sannerville et Saint Germain La Blanche Herbe.

Quant aux perspectives, il est prévu de poursuivre l'acquisition de divers petits matériels et de travailler entre autres le système de covoiturage et la mise en place d'un programme détaillé de l'animation proposée à l'intention des familles.

Pour information, le directeur du centre de loisirs n'a pas été conservé par la LEC.

Espaces loisirs (10 – 13 ans) et Célibat (14 – 18 ans)

La fréquentation de ces deux structures est également en hausse par rapport à 2010 avec :

- une difficulté majeure : le transport dont le coût est élevé,
- en points positifs : - une très bonne relation entre pré-ados et ados ce qui permet une organisation commune des activités,
- une mobilisation importante des familles,
- l'arrivée de nouveaux adhérents.
- en perspective : - maintenir les adhérents, le lien avec les familles,
- construire un nouveau projet avec les jeunes intégrant le Célibat,
- poursuivre le travail de communication avec la presse, le travail sur la mixité filles et garçons.

En 2012, vingt-un jeunes souhaitent partir en séjour ski et pour le financement, ils ont participé au forum des associations, à la fête du sucre. Ils organiseront également une soirée dansante et solliciteront une aide de la mairie.

Pour mémoire, en 2010, le coût du séjour s'élevait initialement à 430 € et après déduction de tous les financements obtenus, la participation réclamée à chaque jeune était de 300 €.

Pour 2012, c'est un coût de 450 € qui est annoncé.

Pour terminer la réunion, des travaux sont sollicités pour le bâtiment du Célibat. En effet, des infiltrations tachent le plafond, le ballon d'eau chaude est hors service et la porte d'entrée ne ferme plus correctement. Il est également rappelé que la porte des sanitaires devait être modifiée.

Madame le maire mentionne qu'elle a pris bonne note de ces demandes qui seront transmises aux services techniques.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM : CONSEIL SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2011

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Lors de sa séance du 28 septembre 2011, le conseil syndical a décidé de ne pas facturer aux collectivités les apports en déchèterie dont les horaires seront modifiés.

Actuellement, un test sur les déchets verts est effectué sur trois communes dont Cagny. Il s'agit de déposer dans des conteneurs différents la tonte des pelouses et les branchages. La deuxième benne arrive le jeudi matin et est retirée le mardi matin. Ainsi pendant deux jours, du mardi au jeudi, le personnel communal ne dispose que de la benne à déchets verts de la commune ce qui complique l'organisation du travail.

Le conseil syndical a aussi voté l'acquisition de conteneurs individuels pour la collecte des ordures ménagères. Les habitants seront invités, comme à Vimont qui teste actuellement le dispositif, à regrouper leur conteneur afin d'optimiser le temps de ramassage.

Toujours dans une démarche d'amélioration de la collecte sélective, le SMEOM réfléchit à l'élaboration d'un guide déchèterie.

Un nouvel ambassadeur du tri, Fabrice AHONDA a été recruté en remplacement de Aurélien GRENTE et sa présentation devant le conseil syndical a été remarquable. Son intervention pourra être sollicitée pour améliorer la situation de certains quartiers de la commune au regard des dépôts de déchets ménagers non conformes.

AFFAIRES DIVERSES

BLASON DE LA COMMUNE

(Jean-Paul HAUGUEL, rapporteur)

Le blason de la commune ne respectant pas les règles de l'héraldique, la mairie a saisi la direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication.

Sur les conseils de ce service est soumis à l'approbation de l'assemblée un nouveau blason, sans l'en-tête « Cagny », avec une coquille blanche aux bords désépaissis non recouverte par la tête de chien qui est conservée dans l'état. Le conseil municipal ne retient pas la proposition de tête de lévrier. La devise « Cagnieum conjungit » est inscrite sur un listel d'argent et la croix de guerre avec la date 1944 est accrochée à ce listel.

Le conseil municipal valide la proposition de blason